



N° C-58-10/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 Octobre 2021
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES

Date de convocation des délégués : 13/10/2021

Présents : 64

Absents : 52 (dont représentés : 11)

Conseillers en exercice : 116

Présents : 64

Absents : 52

Dont représentés : 11

Ayant voté pour : 75

Ayant voté contre : 00

Abstentions : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

OBJET :

Arrêté du Plan Local d'Urbanisme de
Warnécourt.

A l'unanimité

Délibération

Publié le : 03/11/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le **Judi 28 Octobre 2021 à 20h00**

Légalement convoqué le 13/10/2021, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Signy l'Abbaye sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Michel PAQUET ayant été nommé secrétaire.

SECTEUR D'ATTIGNY :

Présents : HENRIET Chantal ; MOREAU Rachida ; PAYER Emmanuel ; HABERT Hugues ; DECLOUX Guy ; ROGER Jean – Marc ; GUERIN Jean – Luc ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie – France.

Excusés : MORLET Guy (**pouvoir** à GUERIN Jean - Luc) ; FRANKART Jean ; BOURGEOIS Noël.

Absents : PATE Cédric ; FONTAINE Xavier ; LIEGEART Philippe ; MASSET Michaël.

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

Présents : THOMAS Daniel ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette.

Excusés : MAUROY Pascal ; BILLEBAUT Cédric (**pouvoir** à THOMAS Daniel) ; ETIENNE Teddy ; BARROIS Jean.

Absents : VALET Jean – Pierre ; LE CORRE Bernard ; RENARD Claude ; SEREIN Aude ;

LOIZON Brigitte ; DEGLAIRE Jean – Marc ; BAELDEN Franciane ; COLINET Vincent ;

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

Présents : LANEAU Philippe ; LABART Bernard ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; LACAILLE Raphael ; DOUTE Jean Pierre ; BREDY Yves ; PAMPAGNIN Philippe ; BAUDRILLARD Daniel ; BERTRAND Guy ; RACAPE Marie-Véronique.

Excusés : CAMUS Guy ; MASSEAU Alain (**pouvoir** à DUANT Gilles) ; MANCEAUX Marinette (**pouvoir** à MALHERBE René) ; VICET Catherine.

Absents : MALCORPS Joseph ; LABIE Serge.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :

Présents : CARIER Benoît ; VILLET Odile ; VUIBERT Lionel ; PORTIER Bernard ; LAMORLETTE Alain ; HAUTION François ; PAQUET Michel ; LANTENOIS Philippe ; JEANNELLE Maurice ; LECOMTE Bruno ; BEAUMALE Bernard ; LAURENT Sébastien ; AVRIL François – Pierre ; DELBEE Christophe (suppléant Villers le Tourneur) ; MOREAU François.

Excusés : MARCHAND Nadine (**pouvoir** à PAQUET Michel) ; BOCQUILLON Arnaud ; MAUROY Josiane (**pouvoir** à LACAILLE Raphaël).

Absents : MONCEAU Luc ; LAMBERT Olivier ; HUBERT Brice ; DERVAUX Sébastien ; VALENTIN André ; CHARROIS Monique ; BEGAUD Didier ; LOPEZ Jérôme.

SECTEUR D'OMONT :

Présents : IACONELLI Vincent ; OUDART Anne ; DELCOURT Éric ; OUDART Jean-Marie ; ROUSSEAU Sébastien ; BAUDART Emmanuel ; PETRE Jean-Luc.

Excusés : HUSSON Thierry ; MERCIER Thierry (**pouvoir** à BLAIMONT Bernard).

Absents : CHARBONNEAUX Raoul ; BERTRAND Vincent ; TEMPLIER Nadine ; LEGROUX Alain ; BARBE Marie-France.

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

Présents : DUQUENOIS Christelle ; BLAIMONT Bernard ; COLAS Daniel ; BADOUX Claude ; MERCIER Michaël ; VINCENT Jacques ; DOSIERE Jean-Paul ; LESIEUR Mélanie ; BEURET Julien ; RENEAUX Bernard ; MARTEAUX Jean-François ; PECHEUX Patrick.

Excusés : JUSTINE François (**pouvoir** à DOSIERE Jean - Paul) ; LOMBARD Janick (**pouvoir** à BADOUX Claude) ; BOS Romain (**pouvoir** à LESIEUR Mélanie) ; DEMELY Justin ; JEUNIEAUX Sophie (**pouvoir** à BEURET Julien).

Absents : BOUQUET Michel ; GARCIA François.

SECTEUR DE TOURTERON :

Présents : WARZEE Thierry ; SAUCE Jean-Luc ; MAIRIEN Bernard ; BAUMEL Marie ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoit ; CLAUDE Michel.

Excusée : MATHY Stéphanie.

Absent : PIERRE Dominique ; VALANCE Goéry.

INVITES :

Présents : TOURY Stéphanie (Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP) ; ZUCCARI Eric (Maire d'Ecordal).

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la délibération n°C-12-07/20-1 du Conseil du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président,*
- *Vu la délibération n° C 26-07/20 du Conseil de Communauté relatif aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,*
- *Vu le Budget.*

Le Président rappelle les raisons qui ont conduit la commune de Warnécourt à engager l'élaboration du PLU :

- La nécessité d'élaborer un règlement spécifique à la commune pour avoir une bonne gestion du développement communal actuellement régit par le RNU suite à la caducité du POS,
- Développer un habitat raisonné et équilibré conservant un caractère rural,
- Veiller sur les richesses paysagères, environnementales et patrimoniales de la commune,
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Le Président rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération municipale du 10 novembre 2015 :

- Un registre déposé en mairie et disponible aux heures d'ouvertures de celle-ci : un cahier de doléances a été ouvert en mairie le 02 juillet 2021 au 31 août 2021 à la suite de la réunion publique d'information,
- Des articles dans le bulletin municipal, un article dans le journal l'Ardennais,
- Une réunion avec la population et les associations locales tenue le 1^{er} juillet 2021 (présentation de l'ensemble du plan local d'urbanisme).

Le président expose que, dans le cadre de la concertation, il n'a pas été fait de remarques particulières sur le document.

Le président rappelle le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de Warnécourt en date du 18 mai 2021 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable et les principales règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil décide à l'unanimité de :

- valider ce bilan favorable de la concertation et des démarches engagées sur le PLU de Warnécourt,
- arrêter le bilan de la concertation lié au projet de P.L.U. et le projet de P.L.U, tel qu'il est présenté dans cette délibération,
- soumettre pour avis le projet de PLU, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme :
 - o Aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme,
 - o A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le projet de P.L.U. arrêté est également soumis à leur demande aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Le projet de P.L.U. arrêté sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, par le Président.

La présente délibération sera transmise à la préfecture des Ardennes et elle fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes et à la mairie de Warnécourt pendant un mois.

Acte rendu exécutoire
(après transmission en sous-préfecture de Rethel)

Pour extrait certifié conforme

**Le Président de la Communauté de Communes
Bernard BLAIMONT**



Bernard BLAIMONT

BERNARD BLAIMONT
2021.11.03 17:10:53 +0100
Ref:20211103_161801_1-1-O
Signature numérique
le Président